

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTBRUN-LAURAGAIS



L'an deux mille vingt et un, le 28 mai à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de Montbrun-Lauragais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent Braak, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 15

Date de convocation : 21/05/2021

Présents : APPY Carole, BAQUIE Frédéric, BERNADBEROY Marc, BREFORT André, BIGEONNEAU Didier, BRAAK Laurent, CAZOTTES Aurélien, CHAMBEU Marine, DO ESPIRITO SANTO Nathalie, DUBORPER Sabrina, LEON Olivier, PEGORAROTTO David, RUMEAU Frédérique.

Absents : BRUNET Pierre, FERRIE Nathalie.

Pouvoirs : BRUNET Pierre à BAQUIE Frédéric,
FERRIE Nathalie à LEON Olivier.

| | |
|------------------------------|----|
| Nombre de suffrages exprimés | 15 |
| Pour | 15 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

Mr David Pégorarotto a été élu secrétaire de séance.

2021/26 Actualisation des frais de garderie.

Mme Nathalie Do Espirito Santo présente au Conseil Municipal la proposition de réactualisation des frais de garderie pour les écoles du regroupement pédagogique intercommunal (RPI) des écoles de Corronsac et Montbrun-Lauragais. Les deux communes ont engagé une démarche visant à harmoniser les documents administratifs, les procédures d'inscription et les coûts de garderie et de cantine refacturés aux parents.

La commission de suivi du RPI qui s'est réunie le 6 mai 2021 a examiné la facturation des frais de garderie. Il est apparu que les coûts de garderie du RPI étaient inférieurs aux coûts pratiqués par toutes les communes environnantes et que la garderie de midi n'était pas facturée. Pour la commune de Montbrun, les derniers tarifs de garderie avaient été délibérés par le conseil le 3 juillet 2015 (Délibération 2015/19).

Il est aussi apparu des différences entre les deux écoles, Montbrun ne facturant pas la garderie de 8H30 à 9H contrairement à Corronsac, et Corronsac ne facturant pas le mercredi de 12H à 12H30. La commission a aussi souhaité mettre en place une facturation progressive selon le temps d'occupation. Cette évolution nécessite la mise en place d'un système électronique de pointage des enfants à l'entrée et à la sortie de la garderie. La définition et les coûts d'un système de facturation au temps ne peuvent pas être définis avant les inscriptions pour la rentrée 2021-2022. La commission a donc proposé une revalorisation et une mise à jour applicable à la prochaine rentrée. Le système de facturation au temps sera proposé ultérieurement, potentiellement dans le courant de l'année scolaire.

Les modifications suivantes de la facturation, applicables aux écoles de Corronsac et Montbrun, sont proposées au conseil :

- Gratuité de la garderie pour le créneau 8H30 à 9H00 du lundi au vendredi, pour l'école de Corronsac, conformément à la pratique déjà en place à Montbrun ;
- Gratuité de la garderie pour le créneau 12H00 à 12H30 le mercredi pour l'école de Montbrun, conformément à la pratique déjà en place à Corronsac ;
- Gratuité de la garderie pour les deux communes pour le créneau entre 16H20 et 17H00 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.
- Augmentation du montant du créneau de garderie de 1,60 € à 1,70 € ;
- Augmentation du forfait de présence trimestriel de 34 € à 37 € (correspondant à moins de 22 présences) ;
- Facturation d'un coût de garderie pour le créneau de midi les lundis, mardis, jeudis et vendredis, pour un coût de 0,50 €.

Après avoir pris connaissance de ces propositions et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ces conditions de facturation pour la garderie et autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

**Pour copie conforme,
Transmis en Préfecture 31/05/2021.
Rendu exécutoire le 31/05/2021.
Affiché le 31/05/2021.**

Le Maire, Laurent BRAAK.

